

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Beith:—De A. Beverly Welford et autres, de Woodstock.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la Compagnie de fidéicommiss Orientale, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'amender son acte constitutif.

De la Compagnie manufacturière de la Tobique (Limitée), demandant l'adoption d'une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Fraser Lumber Company, Limited*.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents, ayant été lu,

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Douglas, secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), a proposé en amendement:

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit pris de nouveau en considération dans le but de retrancher du comité des Chemins de fer en particulier, tous les noms des honorables membres qui font partie de l'exécutif de quelque une de nos corporations de chemins de fer, ou qui sont employés à titre d'avocats, ou qui sont connus comme ayant des intérêts pécuniaires considérables dans toutes ces corporations ou dans quelque une d'elles.

Après débat,

L'honorable M. de Boucherville, secondé par l'honorable M. Bernier, a proposé:

Que la suite du débat sur la dite motion et sur la motion en amendement soit remise à mardi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été sur division résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement,

Un point d'ordre a été soulevé, à savoir:—

Que le dit amendement est une violation de la règle 23 du Sénat.

Son Honneur le Président a déclaré le point d'ordre bien motivé.

La question de concours ayant été alors posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.